



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 4793

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les propositions du Centre national des professions de santé (CNPS). Celui-ci souhaiterait que les unions professionnelles de médecins deviennent interprofessionnelles et dans cette attente, associent à leur gestion les représentants désignés par le CNPS sur proposition des centres départementaux des professions de santé. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les unions régionales de médecins ont été créées en 1993 et leur rôle a été progressivement renforcé. Il en est ainsi notamment en matière de formation médicale continue, de participation aux comités médicaux régionaux et d'évaluation des pratiques. Il est exact qu'une telle structure n'existe pas pour les autres professions de santé. Un groupe de travail va être prochainement constitué sur le devenir de ces unions, avec les syndicats médicaux. Ce groupe de travail étudiera, notamment, dans quelle mesure le corps médical, à travers les unions, pourrait assurer de plus grandes responsabilités dans l'organisation et la gestion du système de santé français.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4793

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3533

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1394